

## BULLETIN MENSUEL

DE LA

**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOUT 1937

des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON. D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON  
REUNIES

et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, VALENCE, etc

**Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6<sup>me</sup>)**Trésorier : M. H. BONVALLET, 20, rue Molière, Lyon (6<sup>e</sup>).

---

ABONNEMENT ANNUEL :	France et Union .. . . . . .	10 F	— C.C.P. Lyon 101-98
	Etranger .. . . . . .	11 F	
	Scolaires .. . . . . .	5 F	

---

- P. FOURNIER. — Les Quatre Flores de la France. (P. Lechevalier, 1946).  
Ch. LEGENDRE. — Catalogue des plantes du Limousin. (Ducourtieux à Limoges, 1914).  
C. HOUARD. — Les Zoocécidies de l'Europe. (Hermann, 1908).  
J.J. KIEFFER. — Synopsis des zoocécidies d'Europe. (Bulletin de la Société Entomologique de France, 1901).  
R. PERRIER. — Faune de France. (Delagrave, 1923).

Présenté à la Section Botanique en sa séance du 9 mai 1964.

## UN CAS D'INTOXICATION PAR RHODOPHYLUS VERNUS (LUNDELL) ROMAGNESI

par A. POUCHET.

Au début d'avril 1964 Monsieur J. C., de St-Etienne, fut très malade après avoir mangé des champignons qu'il avait pris pour *Entoloma clypeatum*.

Le samedi suivant J. C. retourna à la même station pour récolter les champignons incriminés afin de les présenter à M. LEFÈVRE qui, le lendemain, dirigeait une excursion mycologique dans la région roannaise.

Contrairement à ce qu'avait pensé J. C., ce n'était pas *Entoloma clypeatum* mais *Entoloma vernum*, espèce également printanière, plus connue sous le nom de *Nolanea pascua* Bres, au sens de BOUDIER.

Or, à ma connaissance cette espèce, classée dans deux genres différents, n'a jamais été accusée d'avoir provoqué des empoisonnements.

Pourtant, d'après les renseignements recueillis, et que je rapporte ici, *Entoloma vernum* a provoqué, cette fois, des troubles gastro-intestinaux assez graves qui, à mon avis, méritent d'être signalés.

Voici les faits : J. C. avait ramassé à la lisière d'un bois, près de genêts, des champignons qu'il rapporta à la maison, convaincu que c'était *Entoloma clypeatum*, espèce comestible.

Le même soir, Madame J. C. les accommoda de la façon suivante : sans les avoir préalablement blanchis elle les passa au beurre pendant à peine dix minutes, puis les nappa avec un œuf.

Seul M. J. C. en mangea une petite assiettée et termina son dîner avec du fromage. Il était près de 20 h 30. Bientôt, il alla se coucher.

Quelques heures plus tard, il fut réveillé par des douleurs gastro-intestinales et des envies de vomir. Les premiers vomissements — des glaires — eurent lieu vers quatre heures du matin et se prolongèrent par intermittences plus de 24 heures, se reproduisant, au début, à des intervalles assez rapprochés, le tout accompagné de dysenterie et, plus tard, de faiblesse, vertiges et de soif intense.

A noter que les champignons n'ont pas été vomis.

Le docteur traitant ordonna la médication suivante : exolithol, formocarbène naphtholé, puis biolactyl afin de reconstituer la flore intestinale.

OBSERVATIONS : Bien que je n'aie pas eu en mains les champignons responsables de cette intoxication, il semble bien qu'il s'agisse de *Entoloma vernum* pour les raisons suivantes :

1° Les champignons présentés par J. C. à M. LEFÈVRE ont été récoltés à la même station que ceux trouvés quelques jours auparavant et, sur place, J. C. a vite reconnu qu'il avait affaire à la même espèce.

2° Les champignons ont été déterminés par M. LEFÈVRE, donc avec certitude !

3° Au cours de la sortie de Roanne, *Entoloma vernum* fut trouvé en quantité et J. C. déclara, sans hésiter, que c'était bien cette espèce qui l'avait rendu malade.

Toutefois, avant d'affirmer que *Entoloma vernum* est vraiment toxique, il conviendrait que soient faites quelques expériences confirmatives, étant donné qu'il pourrait s'agir d'un cas d'allergie comme on en observe parfois chez certaines personnes ayant des sensibilités particulières pour certains aliments, entre autres, pour des champignons réputés comestibles, *Psalliota campestris* et *Clitocybe nebularis* par exemple.

Présenté à la Section Mycologique en sa séance du 15 juin 1964.

## LES STEGMATAS : LEUR ORIGINE, LEUR DEVELOPPEMENT, LEUR REPARTITION

par Christian GINIEIS.

La silice est présente dans les tissus de nombreux végétaux appartenant à des groupes aussi variés que Diatomées, Fougères, Prêles, Cypéracées, Graminées, Urticacées, Morées, Campanulacées, Magnoliacées...

La silice forme le plus souvent un squelette superficiel et imprègne simplement les membranes. La silicification affecte principalement la paroi externe des cellules épidermiques, elle peut aussi intéresser plus ou moins leurs parois radiales et les formations épidermiques annexes, notamment les poils et les cellules stomatiques. Toutefois, chez certaines familles de Fougères, (Hyménophyllacées) et de Monocotylédones, (Orchidées, Scitaminées, Palmiers) la silice se rencontre non seulement en surface mais encore au sein du parenchyme à des profondeurs variables.

C'est CRÜGER qui, le premier mentionna en 1857, dans le genre *Moquilea* la présence de silice amorphe telle qu'on la rencontre habituellement dans la nature inorganique ; l'auteur fait remarquer la difficulté qu'il y a souvent à distinguer les incrustations siliceuses de la partie cellulosique de la membrane en raison des propriétés optiques voisines de ces deux substances. Le dépôt de silice sur les membranes se ferait par l'intérieur. Les couches externes de la membrane seraient imprégnées ultérieurement. La silice se modèle exactement sur les structures existantes. Les conclusions de CRÜGER sont les suivantes : 1° : La silicification des cellules se rencontre seulement lorsque les tissus ont été longtemps parcourus par la sève : en effet, les organes qui meurent tôt, (feuilles) n'ont de silice que dans les parties superficielles et les cellules ligneuses où le courant de sève se déplace rapidement ne sont pas silicifiées. 2° : Les cellules vivantes ne se silicifient pas. 3° : La silice est un produit d'excrétion.